

Date 18 septembre 2025

Destinataires Tous les intéressés qui font souscrire de l'assurance au Québec

Objet **Québec – L'Autorité des marchés financiers (AMF) Avis - Résiliation des contrats d'assurance de dommages et utilisation du taux à court terme dans le calcul du remboursement du trop-perçu de la prime d'assurance**

<i>Objectif:</i>	Informar les intéressés de l'avis de l'AMF concernant la résiliation des contrats d'assurance de dommages et l'utilisation du taux à court terme dans le calcul du remboursement du trop-perçu de la prime d'assurance
<i>Intéressés:</i>	Tous les intéressés qui font souscrire de l'assurance au Québec
<i>Branche d'assurance:</i>	Toutes
<i>Province :</i>	Québec
<i>Date d'effet:</i>	Immédiatement

Ce que vous devez savoir

L'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») a mené une surveillance auprès de tous les assureurs en assurance de dommages, en se concentrant sur l'utilisation des taux à court terme dans les tables d'annulation pour calculer les remboursements des primes d'assurance payées en trop.

À titre de rappel, en vertu de l'article 2479 du [Code civil du Québec](#), lorsqu'un contrat d'assurance dommages est résilié par l'assuré, l'assureur n'a droit qu'à la partie acquise de la prime, calculée à l'aide du taux à court terme.

Ce que cela signifie pour vous

L'AMF s'attend à ce que les assureurs respectent leurs obligations légales de suivre des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente en s'assurant que les taux à court terme utilisés dans les tables de résiliation soient raisonnables et conformes au principe du traitement équitable des clients.

Le Lloyd's doit être en mesure de démontrer la raisonnablement des taux à court terme utilisés. Par conséquent, il incombe à tous les intermédiaires agissant pour le compte des souscripteurs de Lloyd's de se conformer aux exigences réglementaires établies par [l'Autorité des marchés financiers](#) (l'« AMF »).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Lloydscanada@lloyds.com.

Nicole Seymour

Agente principale, Les Souscripteurs du Lloyd's, Canada

Lloydscanada@lloyds.com